

Les produits Deckorators® par Hinkley ont été fabriqués selon les normes les plus élevées de qualité et de fabrication. Tous les luminaires Deckorators® par Hinkley sont garantis contre les défauts de matériel et de fabrication pendant une période de cinq (5) ans, soumis à certaines conditions et exclusions, à partir de la date à laquelle le produit a été expédié à l'acheteur final original.

CE QUE HINKLEY S'ENGAGE À FAIRE :

Hinkley, à son choix, réparera, remplacera ou fera les modifications nécessaires là où l'inspection de Hinkley (ou l'inspection de Deckorators au nom de Hinkley) divulgue tout type de défaut résultant d'une utilisation normale au sein de la période temps susmentionnée, soumis aux conditions et exclusion suivantes.

CE QUI N'EST PAS COUVERT :

Les coûts, dépenses et dommages suivants ne sont pas couverts par les dispositions de la présente garantie limitée : (i) les coûts de main-d'œuvre incluant, mais sans s'y limiter, aux coûts de retrait et de réinstallation du produit; (ii) aux frais d'expédition et de transport requis pour retourner le produit à Hinkley.

UTILISATEUR ORIGINAL :

Toutes les garanties s'appliquent uniquement à l'acheteur initial et à l'installation originale des produits. Cette garantie ne peut pas être transférée.

LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE GARANTIE NE S'APPLIQUENT PAS AUX PRODUITS :

i) utilisés dans des applications commerciales; (ii) utilisés pour des fins auxquelles ils n'ont pas été conçus ou destinés à l'être; (iii) qui ont été soumis à une modification, un abus, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident; (iv) qui n'ont pas été correctement entreposés, installés, maintenus ou exploités; (v) qui ont été utilisés en violation des instructions écrites fournies par Hinkley; (vi) qui ont été soumis à une température et humidité inadéquates, ou autres conditions environnementales; ou (vii) qui, selon l'examen de Hinkley, ne divulguent pas à la satisfaction de non-conformité de Hinkley quant à la présente garantie. De plus, la présente garantie NE COUVRE PAS les égratignures, abrasions ou détériorations en raison de l'utilisation de peintures, solvants, produits chimiques ou techniques de nettoyage abrasives.

LES GARANTIES SUSMENTIONNÉES NE S'APPLIQUENT ÉGALEMENT PAS SI :

- L'acte de vente original, la date de livraison ou le numéro de produit ne peut être vérifié.
- Les pièces revendiquées comme étant défectueuses ne sont pas renvoyées pour inspection à la demande de Hinkley.
- Le produit ne se trouve pas dans les mains de l'acheteur original.

POUR OBTENIR UN DE SERVICE DE GARANTIE :

Vous devez, dans les 90 jours de l'avis de dommages réels ou construction couverts par cette garantie limitée, faire ce qui suit :

1. Recueillir les informations suivantes :
 - a. Une liste des produits faisant l'objet de la réclamation.
 - b. Preuve d'achat du produit, comme indiqué sur la facture originale ou le reçu.
 - c. Preuve de Garantie, comme indiqué par l'étiquette originale du produit, ou une copie de la marque sur le produit.

2. Envoyer l'information ci-dessus par la poste à :

Deckorators by Hinkley
c/o UFP Warranty Corporation
2801 East Beltline NE
Grand Rapids, MI 49525

EXCLUSIONS QUANT À LA GARANTIE DE LA FINITION :

• **Finition externe :** Les finitions pour les luminaires installés à l'extérieur sont soumises à des modifications en raison d'une exposition prolongée au soleil, polluants et autres conditions environnementales. Les finitions métalliques et les luminaires externes mûriront au fil du temps, modifiant ainsi leur apparence et créant un fini vivant. Les finitions peintes et les luminaires externes peuvent se dégrader naturellement au fil du temps, en fonction de l'exposition des luminaires aux éléments externes. Par conséquent, toute réclamation quant à la décoloration, le ternissement ou la « patine » d'un fini sur un luminaire externe ne s'applique pas à la garantie susmentionnée. Veuillez consulter les instructions de « Soins et entretien de la finition » ci-dessous pour le bon entretien de votre luminaire.

- **Environnements côtiers** : L'environnement à une distance d'environ 16 km d'un bord de mer peut être extrêmement corrosif. Même avec l'entretien approprié, les produits installés dans cet environnement se dégraderont en général plus que les produits installés dans des environnements moins sévères. Une petite quantité de corrosion et/ou de détérioration est considérée comme étant de « l'usure normale » dans cet environnement. Par conséquent, toute réclamation en matière de défaillance de la finition ou pour corrosion d'autres composants en raison des conditions environnementales côtières ne s'appliquent pas à la présente garantie.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Hinkley n'autorise aucune personne à créer une obligation ou une responsabilité en conjonction avec ses Produits. La responsabilité maximale de Hinkley en vertu des présentes se limite au prix d'achat original du produit. Aucune mesure découlant de toute violation alléguée par la présente garantie par Hinkley ne peut être portée par l'Acheteur original plus d'un (1) an suivant le motif de l'action.

TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES INCLUANT CELLES DE COMMERCIALISABILITÉ ET D'APTITUDE À UN EMPLOI PARTICULIER SE LIMITENT EXPRESSÉMENT EN DURÉE À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. HINKLEY ET DECKORATORS REJETENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS.

Cette garantie vous donne des droits juridiques précis, et vous pourriez aussi avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre. Certains états ne permettent pas de limitation quant à la durée d'une garantie implicite et/ou d'exclusion de dommages indirects ou consécutifs, donc il se peut que de telles limitations ne s'appliquent pas dans votre cas. Veuillez vous référer aux lois locales afin de connaître vos droits spécifiques en vertu de la présente garantie.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE DE LA FINITION :

L'entretien initial pour les finitions nécessite uniquement un nettoyage périodique avec un chiffon doux, humidifié à l'eau. Un savon doux non abrasif peut être utilisé en plus d'un chiffon doux et de l'eau si le luminaire est très sale.

Il faut apporter un soin particulier afin de ne pas utiliser de matériel abrasif et d'agents de nettoyage puissants car ils détruisent souvent les revêtements protecteurs et soumettent la finition à une oxydation et/ou décoloration rapide.

En vigueur à partir du 1 janvier 2019.